

LA Semaine Religieuse DE MONTREAL

Sommaire

I Annonces à faire en chaire. — II Solennités de titulaires. — III Correspondance romaine. — IV Avis officiel. — V Au cimetière : La fête des morts. — VI Nominations ecclésiastiques. — VII M. Combes et les Sulpiciens. — VIII Ordination — IX La musique religieuse de demain : Instantané d'une conversation entre maître et élève (3me article. — X Paroles d'espoir. — XI Aux prières.

ANNONCES A FAIRE EN CHAIRE

Dimanche, le 6 novembre

Messe du XXIV dim. semid. ; mém. de l'oct. de la Toussaint ; préf. de la Trinité. — Vêpres du dim., mém. de l'oct.

SOLENNITES DE TITULAIRES

Dimanche, le 13 novembre

DIOCÈSE DE MONTRÉAL. — Solennité du titulaire de Saint-Martin.

DIOCÈSE D'OTTAWA. — Solennité des titulaires de Saint-André-Avelin et de Saint-Martin (Martindale).

DIOCÈSE DE SAINT-HYACINTHE. — Solennité du titulaire de Saint-Théodore (Acton).

DIOCÈSE DES TROIS-RIVIÈRES. — Fête des titulaires de Saint-Didace et de Saint-Stanislas ; solennité de celui de Saint-Théodore (Grand'Anse).

DIOCÈSE DE SHERBROOKE. — Fête du titulaire de Saint-Stanislas (Ascott).

DIOCÈSE DE VALLEYFIELD. — Fête du titulaire de Saint-Stanislas.

DIOCÈSE DE JOLIETTE. — Solennité du titulaire de Saint-Théodore (Chertsey).

J. S.

CORRESPONDANCE ROMAINE

Rome, le 12 octobre 1904.



ES vacances d'octobre, autrefois si fameuses à Rome, sont gâtées cette année par des pluies continuelles. On signale de divers points de l'Italie des débordements de torrents, rivières et fleuves, occasionnant des pertes d'hommes, ravageant les terrains, interrompant les communications de la voie ferrée, surtout de celle des *Maremmes*, qui conduit directement de Rome à Pise. Il ne se passe pas d'année d'ailleurs que l'administration des chemins de fer ne soit obligée de refaire des ponts que l'inondation a emportés. La poste, étant obligée à des détours considérables, est de ce chef soumise à de grands retards. Et il n'y a guère de remède à cette situation, qui provient du premier établissement de la voie. Il faudrait la refaire sur un autre profil, et ce sont des dépenses auxquelles les compagnies ne veulent pas se soumettre et que l'Etat se refuse à assumer.

— Le Souverain-Pontife a résolu de diminuer les dépenses des canonisations, qui se montent à plus de 100,000 francs par postulation ; car ordinairement on réunit deux causes de saints ensemble, pour que les frais de décoration à Saint-Pierre pèsent moins sur la bourse des postulateurs. Pie X a donc résolu d'élaguer tout ce qui n'était pas essentiel au rite de la canonisation. Les tentures, les grands caudélabres qui pendaient aux nefs, seront supprimés ; il ne restera que les étendards ou les tableaux gigantesques, suspendus en l'air et retraçant les miracles opérés par les Bienheureux. Ces étendards sont ensuite donnés à des églises. D'après un règlement, rien de ce qui entre à Saint-Pierre ne peut en sortir. Par conséquent les cierges, les tentures, les décorations devaient rester à la basilique ; mais depuis longtemps les postulateurs s'accordent pour lui payer une rente de 9,000 francs par postulation, moyennant quoi ils conservent le droit de reprendre

après la cérémonie tout ce qu'ils ont apporté. Et, en effet, ces décorations sont la plupart du temps louées à des marchands : les acheter reviendrait beaucoup trop cher. Comme dans les précédentes cérémonies, on fera grand usage de lampes électriques ; et, sauf pour l'autel papal et quelques autres parties, tout le luminaire employé sera fourni par l'usine du Vatican. On l'a plusieurs fois déjà expérimentée et on y a trouvé des avantages sérieux : plus grand éclat, moindre prix de revient, facilité de placement, diminution de danger pour les *San Pietrini* obligés à ce délicat et difficile service—et enfin, ce qui est très appréciable pour les prélats, absence complète de pluie de cire venant tacher les hermines, les vêtements de soie et les ornements des évêques et des cardinaux.

— On continue toujours à discuter à propos des directions pontificales. Quand Léon XIII parlait, on expliquait ses paroles comme si elles n'étaient pas claires par elles mêmes ; quand Pie X se tait, les mêmes personnes interprètent son silence comme s'il était pour la continuation des idées qu'elles avaient prêtées à Léon XIII. Pour juger sainement cette controverse, et sans entrer dans des détails irritants, il suffit de se rapporter à la lettre de Léon XIII du 16 février 1892, sur les rapports des catholiques avec l'Etat en France. Le pape a magistralement donné la doctrine traditionnelle de l'Eglise sur ce point. Acceptation de la forme du gouvernement, résistance aux lois mauvaises de ce gouvernement. Elle embrassait donc deux choses bien distinctes ; et le tort d'un certain nombre de catholiques a été de ne pas s'occuper de la seconde partie, mais de porter leur action uniquement sur la première. De même, les monarchistes intransigeants n'ont fait attention qu'à la seconde partie et ont cru devoir oublier la première. Si de part et d'autre on avait pris la parole pontificale dans son intégrité, rien de ce que tout le monde déplore ne serait arrivé. Je ne veux pas dire que la République aurait été convertie au catholicisme, ou que les catholiques auraient pu reprendre la place dont ils s'étaient maladroitement fait chasser ; mais il y aurait eu union complète des catholiques sur le terrain catholique, et ils devenaient un

parti en France. C'est à se concentrer sur ce terrain que Pie X convie tous les hommes de bonne volonté. Quelles que soient leurs opinions, il leur demande de s'unir pour défendre l'Eglise, les intérêts religieux et vitaux de la France chrétienne ; et il semble que devant cette parole toute dissension doive cesser.

— Le saint sacrifice de la messe étant la chose la plus auguste qui soit au monde, on comprend que les moindres doutes soulevés à son propos deviennent immédiatement d'une gravité exceptionnelle. Il est permis d'être scrupuleux dans cette matière toutes les fois que l'intégrité du saint-sacrifice est en jeu ; et on s'explique que l'évêque d'Anglona et Tursi (en Italie) ait soumis au Saint-Office le cas suivant. Il y a dans son diocèse de nombreuses sources d'eaux minérales pourvues de diverses propriétés ; les unes sont acides, d'autres gazeuses, ferrugineuses, alcalines, etc. Or il paraît que quelques prêtres, qui avait précédemment coutume de boire à leur table de ces eaux minérales, s'en servaient au saint sacrifice de la messe. On aurait pu calmer leurs scrupules en disant que *parum pro nihilo reputatur*, et que le quantité d'eau naturelle mise avec le vin dans le calice était trop peu de chose pour entrer en ligne de compte. L'évêque crut cependant devoir en informer le Saint-Siège et lui demander une ligne de conduite. Le Saint-Office a répondu : « Pour votre tranquillité, je m'empresse de vous répondre qu'il n'y a pas de raisons sérieuses de douter du contraire ». En effet, ce sont des eaux parfaitement naturelles. Si elles ont une quantité plus considérable de sels ou de gaz, cela n'altère en rien leur qualité d'eau. Et d'ailleurs, bien rares sont les eaux qui ne contiennent pas, je ne dirai pas des traces, mais des doses plus ou moins considérables de sels. *L'Aqua Marcia*, par exemple, qui sert à toute la ville de Rome, a tant de sels calcaires que presque tous les vingt ans on est obligé de changer les tuyaux qui se sont remplis de concrétions de carbonate de chaux, les obstruant complètement. Il n'y a donc entre *l'Aqua Marcia* et les eaux minérales qu'une différence du plus au moins. Toutes ces eaux sont

naturelles, et partant leur usage dans le saint sacrifice de la messe est parfaitement licite.

— On annonce le consistoire pour le milieu de novembre. Et comme jusqu'à présent on n'a pas entendu parler des promotions dans le Sacré-Collège, il est à supposer, vu le peu de temps qui nous sépare de cet acte de la vie de l'Eglise, qu'il n'y aura pas de création de cardinaux.

DON ALESSANDRO.

AVIS OFFICIEL

LE départ de Mgr l'archevêque pour sa visite *ad limina* est fixé au premier novembre.

Sa Grandeur quittera la gare Bonaventure pour New York, le soir, à 7.40 heures.

Avant le départ, il y aura à la cathédrale bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement et récitation des prières de l'*Itinéraire*.

Le clergé et les fidèles voudront en cette circonstance s'unir à leur premier pasteur, pour appeler ensemble les faveurs du ciel sur son voyage.

AU CIMETIERE

LA FETE DES MORTS

TOUS les catholiques de la ville et de la banlieue sont invités à se rendre au cimetière de la montagne, dimanche le 6 novembre, à 3 heures de l'après-midi, pour y prier avec le clergé en faveur des fidèles trépassés.

Deux courtes allocutions seront prononcées : l'une en français, par M. l'abbé Anatole Martin, vicaire à la Cathédrale ; l'autre en anglais, par M. l'abbé P.-J. Brady, curé de Notre-Dame-du-Bon-Conseil.

NOMINATIONS ECCLESIASTIQUES

Par décision de Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Montréal, ont été nommés :

- M. l'abbé O.-P. Gauthier, curé de Saint-Léon-de-Westmount ;
- Le Rév. Père J. Jodoin, O.M.I., curé de Saint-Pierre à Montréal ;
- M. l'abbé Z. Thérien, vicaire au Saint-Enfant-Jésus ;
- M. l'abbé A. Chapleau, vicaire à Sainte-Rose.

M. COMBES ET LES SULPICIENS

CE 4 septembre dernier, dans un banquet à Auxerre, M. Combes entonnait l'hymne de la victoire en l'honneur de l'œuvre accomplie par lui et ses partisans, et traçait le programme de la campagne qu'il conduit pour arriver à la dénonciation du concordat. Il disait avec cynisme, en récapitulant ses exploits : « A l'heure actuelle, sur 16,904 établissements d'enseignement congréganiste, 13,904, près de 14,000 ont été fermés. Nous nous proposons d'utiliser les crédits inscrits au budget de 1905 pour prononcer 500 fermetures nouvelles, sur 3,000 établissements qui restent à supprimer ».

Voilà, certes, bien des lauriers cueillis ; et pourtant la victoire du grand homme n'est pas complète ! De Rome est venu un mot d'ordre, lors du congrès que la Libre-Pensée a tenu d'une façon si insolente dans la Ville-Eternelle. Dans sa dernière séance, après des scènes d'une anarchie mentale portée jusqu'au délire, cette assemblée a décrété « la prohibition de tout enseignement religieux ». Plus de séminaire, plus de théologie. Et, comme pour sanctionner ce décret, le congrès a expédié à M. Combes une dépêche « sympathique » « qui l'invite à continuer jusqu'au bout ».

M. Combes sera docile à la consigne.

Il s'attaque aujourd'hui à la Compagnie de Saint-Sulpice. Déjà, à la suite des incidents de Dijon, les Sulpiciens avaient dû laisser à d'autres la direction du grand-séminaire de ce diocèse. Mais voici que tous les évêques français dont les grands séminaires sont confiés à ces maîtres aimés — dont Fénelon disait : « Je ne connais rien de plus vénérable que Saint-Sulpice », viennent de recevoir une circulaire dans laquelle on leur signifie qu'ils auront à remplacer les Sulpiciens pour la rentrée d'octobre 1905.

C'est une iniquité nouvelle. Et nous nous empressons d'offrir à la Compagnie de Saint-Sulpice, qui fait « le bien sans bruit », parce qu'elle est convaincue que le « bruit ne fait pas de bien », l'expression affectueuse de notre douloureuse sympathie. Nous sommes sûrs que tous leurs anciens élèves du Canada et des Etats-Unis, dont la jeunesse cléricale s'est passée à l'ombre de leurs séminaires pour y pulser la science et se former à la piété, s'unissent à nous et protestent dans leur âme sacerdotale contre cette mesure arbitraire que rien ne justifie.

En effet, ce serait bien en vain que l'on chercherait à trouver des excuses pour les persécuteurs de tant de religieux et de religieuses, qui ne demandaient qu'à se dévouer pour Dieu et pour la patrie.

Mais si les journaux qui nous arrivent de France sont bien renseignés, il est curieux de lire les motifs qui auraient poussé le président du Conseil à prendre cette détermination.

Il paraît qu'il y a plusieurs types de circulaires : les unes mentionnent que des plaintes sont parvenues à l'administration des cultes touchant l'enseignement des Sulpiciens.

Les secondes invoquent le droit canonique, pour démontrer que le concile de Trente désire que le clergé séculier soit formé par des prêtres séculiers.

Les dernières invoquent le droit français, pour réclamer impérieusement le renvoi de ces prêtres, qui ne sauraient demeurer dans un pays dont les lois de 1901 et de 1904 interdisent l'enseignement à tout membre d'une congrégation.

Nos lecteurs comprennent facilement l'inanité de tous ces prétextes. Si la chose n'était aussi grave, ne pourrait-on pas trouver plaisant de voir M. Combes s'ériger en censeur de l'enseignement de Saint-Sulpice ? Que ne se mêle-t-il de critiquer aussi sa direction ? Jadis, il y eut un apostat qui fut élève de ces éducateurs ; auparavant, il avait étudié sous des prêtres à Tréguier. Dans ses *Souvenirs de jeunesse*, il parle différemment de ses maîtres ecclésiastiques. Il peut être bon de l'entendre et de mettre son langage en opposition avec celui du président du Conseil. « Ces dignes prêtres, dit-il, parlant de ses professeurs à Tréguier, ont été mes précepteurs spirituels, et je leur dois ce qu'il peut y avoir de bon en moi. J'ai eu depuis des maîtres autrement brillants et sagaces ; je n'en ai pas connu de plus vénérables ». Et plus tard M. Renan ne s'exprimera pas autrement sur Saint-Sulpice. Il fait revivre sous sa plume la douce poésie de la maison d'Isy et il dit de la Compagnie aujourd'hui victime d'une loi insensée : « C'est avant tout une école de vertus.... Ce qu'il y a de vertus dans Saint-Sulpice suffirait pour gouverner un monde et c'est ce qui m'a rendu difficile pour ce que j'ai trouvé ailleurs ».

Il est bien vrai que le concile de Trente désire que les séminaires soient sous la juridiction de l'évêque. Mais M. Combes oublie précisément que les prêtres de Saint-Sulpice sont considérés comme des séculiers. Et c'est bien ainsi que les considérait leur vénéré fondateur M. Olier qui, tout en instituant la Compagnie pour les grands-séminaires, disait — non moins nettement que le concile de Trente — qu'il convenait que cet enseignement fut donné par des prêtres séculiers.

La Compagnie de Saint-Sulpice a été en outre spécialement autorisée par lettres patentes de juin 1813 et par une ordonnance en date du 3 avril 1816, pour l'enseignement dans les grands-séminaires. Mais que valent ces autorisations contre les ukases ministériels ? Il ne s'agit plus de droit : il faut se débarrasser du cléricisme et il faut aller vite. Si le président du Conseil met à exécution son pro-

gramme, le clergé séculier aura son tour quand le concordat sera dénoncé.

Espérons que le Dieu qui a fait les nations guérissables — sauvera la France, Fille aînée de l'Eglise, qui sait encore prodiguer son or pour les œuvres catholiques, et donner le sang de ses missionnaires et de ses religieuses pour la cause du Christ.

En attendant, nous souhaitons aux fils de M. Olier, qui furent nos maîtres, le bonheur de pouvoir continuer ailleurs à se dévouer pour la formation du clergé. Si la France leur ferme ses portes, ils trouveront d'autres pays où ils pourront continuer leur œuvre. Car les séminaires ne doivent pas périr : leurs murs peuvent crouler, leurs directeurs actuels peuvent disparaître de la scène du monde. Mais l'esprit du Christ formant ses prêtres doit vivre dans l'Eglise, aussi longtemps que cette société elle-même qui a pour elle les promesses de vie.

UN ANCIEN ÉLÈVE

de Saint-Sulpice à Montréal.

ORDINATION

Vendredi, le 28 octobre, à la cathédrale de Montréal, par Sa Grandeur Mgr Paul Bruchési, archevêque de Montréal, ont été ordonnés :

Sous-diacres

Pour le diocèse de Boston : M. D.-F. Sullivan ;

Pour le diocèse de Kingston : M. J.-J. O'Reilly ;

Pour le diocèse de Lacrosse : M. J. Gronin.

Frêtre

Pour le diocèse de Montréal : M. O.-A. Chapleau ;

Pour le diocèse d'Ogdensburg : M. H. Valois.

LA MUSIQUE RELIGIEUSE DE DEMAIN

INSTANTANE D'UNE CONVERSATION ENTRE MAITRE ET ELEVE

IIIe ARTICLE

MAINTENANT, quant au plain-chant en sol, le chant officiel de l'Eglise, s'exécutera-t-il demain suivant la lente mesure de Niedermeyer, ou d'après la nature des *neumes* comme l'a préconisé l'abbé Bourduas, ou suivant l'interprétation des moines de Solesme, ou autrement encore ? Impossible de le dire absolument. Laissons les autorités ecclésiastiques se prononcer. D'ailleurs le plain-chant n'appelle l'attention du compositeur que comme système. Or, sur ce système Palestrina a laissé des modèles impérissables.

— Ah ! nous voilà revenus à la musique vocale.

— Oui... Palestrina a eu des imitateurs immédiats ; il en aura dans l'avenir—et toujours leurs œuvres, avec celles du maître, auront l'entrée libre dans l'église.

Mais il y aura plus. S'inspirant des modèles antiques dans leurs grandes lignes, du style lié, du genre polyphone, les compositeurs écriront de la musique religieuse avec les procédés et sur le système modernes.

Je n'en veux pour preuve que les messes (quatre à ma connaissance sont en librairie, il y en a peut-être plus) de l'abbé Pérosi qui, prêtre et musicien demeurant à Rome même, doit s'y connaître en fait de musique liturgique.

L'une de ses messes est à trois voix d'hommes, nous l'avons sous les yeux. Tenez, jugez-en. Elle n'est pas écrite uniquement pour les voix comme la musique palestrinienne ; vous le constatez, elle a un accompagnement d'orgue obligé. Et cet accompagnement, remarquez cela, n'est pas que la réduction des voix, mais bien plutôt une composition polyphone pour orgue, ayant un caractère en propre, et

plusieurs dessins y figurent qui ne sont pas dans le chant. Et l'orgue interlude souvent seul. Tenez, le Kyrie prélude par cinq mesures d'orgue ; et après les trois premières, comme aussi après les trois derniers Kyrie, l'orgue conclut seul. De plus, les Christe débent par un solo de ténor—et dans la musique palestrinienne il n'y a aucun solo. Voyez-vous aussi que le mot Kyrie lorsqu'il est chanté la troisième fois l'est sans accompagnement et que l'orgue reprend seul après ? Cela ne manque pas d'un certain cachet, on pourrait dire concertant. Ce genre d'effet se produit souvent dans le Gloria. Un seul exemple, tout au commencement : l'orgue seul, deux mesures, puis l'orgue se tait ; le chœur chante alors seul : *Et in terra pax hominibus bonæ voluntatis*, soit quatre mesures ; après quoi l'orgue reprend (deux mesures) seul encore. Les effets sont variés, il y a plusieurs solos ; duos, trios, et voyez toutes ces petites phrases forte où la masse du chœur chante à l'unisson et après lesquelles il reprend piano en parties.

Ne cherchez pas de fautes contre la liturgie au moins, il n'y en a pas. Après le Sanctus, se trouve le Benedictus et non un *O Salutaris* ; absentes les intonations *Gloria in excelsis* et *Credo in unum Deum* ; deux amen seulement, après le Gloria et après le Credo ; et le second ressemble à une réponse de tous les fidèles réunis : fortissimo et à l'unisson ; les mots sont très peu répétés et n'enjambent pas les uns sur les autres, ils ne peuvent former de contre-sens. La langue latine est respectée, cela se conçoit facilement : les syllabes portant l'accent sont placées sur des notes longues ou sur des groupes de notes ; les brèves sur des notes de moindre durée ; les respirations ne surviennent pas entre des mots qui doivent être unis dans le sens, d'ailleurs elles sont indiquées dans les cas difficiles. Maintenant au point de vue de l'harmonie. Le Kyrie est en *ré* mineur ; le Gloria, le Credo et l'Agnus en *fa* majeur. Le Sanctus et le Benedictus sont en *ré* mineur, mais finissent sur l'accord majeur : chose bien permise dans tous les temps, mais qui a ici un caractère propre à donner beaucoup d'effet ; car c'est la partie du premier té-

nor, la plus élevée de l'accord, qui donne la tierce majeure sur la cinquième ligne de la portée.

Tout est bien pondéré, sobrement écrit ; la mesure est uniformément à quatre temps simples ; les modulations quoique assez fréquentes sont passagères et ne sont pas aux tons éloignés ni faites enharmoniquement. On y trouve bien peu d'effets de rythmes, tout est grave, solennel.

Mais avec son apparente simplicité, c'est une messe savante. On dirait qu'elle est écrite sous l'empire d'une idée particulière : la fusion du plain-chant et de la musique moderne. Les messes de Gounod, Rousseau, Dubois, Thomas, etc., se ressemblent par quelques côtés : elles sont chantantes ; la musique tombe bien sous la voie et sur l'oreille, elle se prête aux nuances déclamatoires.

Celle-ci n'est pas chantante dans le sens que l'on donne ordinairement à ce mot, elle n'est pas sensuelle. Elle est faite, comme on dit, sur la table ; les accords ne se cherchent pas par leurs affinités. Il y a peu d'accords augmentés ou diminués, peu d'accords de quatre sons. Les dissonnances ne figurent pas systématiquement mais sont occasionnées par le rapprochement diatonique des voix. Les accords s'enchaînent mais ne s'attirent pas. En vérité, c'est le plain-chant qui est au fond. Les intervalles, les enchaînements de secondes et de tierces foisonnent ; le premier renversement est fréquent, le second est rare et perd comme cadence son caractère entraînant par le peu de durée qui est donnée aux accords de cette position. L'auteur sait tirer des effets remarquables par la simple transformation d'accords sur le même degré : de majeur en mineur et vice-versa. Mais les hardiesses ne manquent pas, ici et là : des quintes directes assez rudes, des accords incomplets d'un caractère équivoque se prêtant à des résolutions imprévues, des septièmes se résolvant en montant comme notes de passages, vibrantes. En somme, c'est une messe grave et sonore, qui n'est pas une caresse pour l'oreille et qui ne déplaît pas non plus ; un genre particulier, parlant à l'idée plutôt qu'aux sens ; l'expression large et haute d'une correspondance de sentiments d'adoration et de prière, entre le prêtre et les fidèles.

Voilà, mon cher ami, un des modèles de la musique religieuse de demain. Inspirez-vous-en, ainsi que des œuvres de Palestrina et de celles des maîtres sévères du jeu de l'orgue. Travaillez ferme, un débouché nouveau s'ouvre aux productions musicales. Et qui sait, peut-être est-ce la venue d'une ère nouvelle qui sonne dans nos églises, le prélude d'une renaissance de l'art tout entier ? A travers le chromatisme effréné, la polyphonie échevelée, la fusion des genres exotiques, la musique actuelle se cherche une voie nouvelle. Par cette occasion des décrets de Pie X, le cours de son évolution présente ne pourrait-il pas être modifié, changé en un rajouissement de formes antiques ?

— Qui sait !

J.-P. THIBAUT,

Organiste de l'église Saint-Joseph à Montréal.

PAROLES D'ESPOIR

DÉPUIS des semaines et des mois, le courrier d'Europe nous apporte des nouvelles toujours si tristes au sujet de l'attitude officielle de la France vis-à-vis le Vatican, qu'on ne saurait ne pas lire avec une joyeuse émotion les discours du 23 et du 25 septembre derniers, que Sa Sainteté Pie X a prononcés à l'adresse des catholiques de France, en pèlerinage à Rome.

On le sait, un groupe important de catholiques français, ayant à leur tête, comme porte-parole, l'abbé Odellin, l'un des vicaires-généraux du cardinal Richard (Paris), se présentaient devant le pape, le 23 septembre ; et, deux jours plus tard, douze cents jeunes catholiques français, des membres de l'Association Catholique de la Jeunesse, étaient à leur tour admis en audience auprès de Sa Sainteté.

L'heure est sombre au pays de saint Louis et de Jeanne d'Arc. Sous la pression de lois injustes et grâce à l'indifférence d'un trop grand nombre, on vient de « bouter hors de France » des centaines et des milliers de religieux et de religieuses.

Cette politique néfaste du gouvernement Combes, qui a conduit la France à la *rupture* avec le Vatican, paraît rien moins que rassurante à beaucoup ; et les princes schismatiques eux-mêmes (par *La Gazette de Moscou*) rappelaient récemment que « les gouvernants français conduisent leur pays à sa perte... ».

Mais ce sont là des calculs humains. Tout en admettant qu'ils sont justes, il est consolant de pouvoir, pour relever la tête dans notre orgueil de fils de France, considérer les choses d'un point de vue plus haut et plus sûr. Tout en constatant que les hommes s'égarèrent, il est bon à l'âme de s'en remettre au Dieu de Clotilde !

Or Pie X, qui est certes le plus autorisé des hommes à parler au nom de Dieu, affirme qu'il a confiance toujours dans l'avenir de la France. Il sait que la tempête fait rage, mais il n'ignore pas non plus que Dieu est le maître des vents et des flots. Aux discours passionnés et anti-chrétiens que la voix de M. Combes jetait naguère, à Auxerre par exemple, il oppose d'admirables et consolantes *paroles d'espoir*.

* * *

« Pour nous, catholiques français, avait dit M. le vicaire-général Odelin, en terminant son discours-adresse au Saint-Père, Rome, Lourdes, Montmartre, Paray-le-Monial, forment un quadrilatère qui rend inexpugnable la forteresse de notre foi et de notre espérance. »

« Votre présence, chers fils, a répondu Pie X, Nous confirme dans Notre conviction que Dieu aime la France parce qu'il aime l'Eglise, et que, puisqu'il protège son épouse, il veut aussi le salut de sa fille bien-aimée. »

« Oui, Dieu aime la France, a continué le Saint-Père, à cause de ses œuvres, à cause des conquêtes pacifiques de ses missionnaires, à cause des châtiments mêmes par lesquels il l'a souvent relevée... »

« Vous êtes venus à Rome pour entendre la parole de vérité, pour recevoir une direction dans vos œuvres, pour vous ranimer dans vos luttes ? Or, *une nation qui a de tels fils ne doit pas périr !* »

* * *

Deux jours plus tard, le 25 septembre, plus d'un millier de *jeunes* de l'Association Catholique de la Jeunesse de France — les frères par le sang et par la foi de *nos jeunes* de l'Association Catholique de la Jeunesse de Montréal ! — se groupaient dans la cour Saint-Damase, au Vatican, autour de leurs présidents ; puis ils se rendaient processionnellement, drapeaux et bannières en tête, à la salle royale de Pie X.

Le président de l'Association, Jean Lerolle, lisait au pape un superbe discours, tout vibrant de foi et de patriotisme.

« Nous sommes des jeunes gens, disait-il, nous connaissons notre faiblesse, mais la foi qui nous anime et nous éclaire hausse nos courages... »

« Convaincus que le Christ... c'est la vie ; que la grandeur de notre patrie... c'est sa fidélité au catholicisme ; nous voulons l'avènement du règne social du Christ... »

« Au milieu des ruines du présent, nous sommes l'éveil d'une France nouvelle, attestant avec la vitalité de notre race l'éternelle fécondité du christianisme. »

« Nous sommes venus, Très Saint-Père, vous dire nos espoirs. Bénissez-les pour qu'ils deviennent une réalité. »

* * *

« *Piété, étude, action* : c'est là votre programme, a dit le pape dans sa réponse. Oh ! oui, faites-vous un trésor de la *piété*, mais qu'elle soit entière, publique et active. Que votre *étude* s'applique surtout à la doctrine révélée de Dieu, elle renferme tant de trésors de sagesse surhumaine. Livrez-vous à l'apostolat, à l'*action* ; enrichissez-vous de vertus, défendez la vérité, soyez des exemples vivants, après le pain spirituel donnez le pain matériel à ceux qui sont dans le besoin... »

« Ces fruits de bénédiction, précisait le Saint-Père, Nous sont assurés par la protestation loyale que vous faites de soumettre à l'autorité épiscopale la direction de tous vos actes. L'expérience

Nous a montré que cette direction est pour une œuvre de jeunesse la condition de sa vitalité chrétienne... »

* *

J'ai dû résumer les phrases, pour n'être pas trop long dans cet article ; mais je présente à coup sûr les idées maîtresses avec les paroles mêmes du Saint-Père. Ne sont-elles pas des idées d'avenir et des paroles d'espoir ?

* *

Les Français, pèlerins à Rome, et surtout les jeunes de l'Association Catholique de la Jeunesse, ont dû reprendre la route de France, l'âme rassérénée et le cœur confiant.

Combes a beau faire, la France ne périra pas : *Une nation qui a de tels fils ne doit pas périr !*

L'abbé ELIE-J. AUCLAIR.

13 octobre 1904.

P. S.—Si quelqu'un de nos lecteurs pouvait disposer des numéros 2, 5, 6 et 8 du Ier vol. de la Ire année (1883) de la *Semaine religieuse*, je lui serais bien reconnaissant de m'en écrire au Séminaire de Sherbrooke.

E.-J. A.

AUX PRIERES

Marie-Alida Labrie, professe converse, des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Edmond, née Marie-Adèle Pariseau, professe vocale, des Sœurs de Charité de la Providence, décédée à Montréal.

Sœur Marie-Aurélien, née Victoria St. Arnaud, professe coadjutrice, des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie, décédée à Hochelaga.